



Vade-Mecum de la thèse sur travaux

du Comité Scientifique du doctorat mention Géographie,

version de septembre 2017

Avertissement

Le choix de la thèse par travaux se fait en accord avec la directrice de thèse. La thèse sur travaux n'est pas plus facile que la thèse « classique » : les critères d'évaluation sont sévères, et la réalisation de la thèse d'autant plus ardue qu'il y a pas de précédent en la matière.

A tort ou à raison, la thèse sur travaux n'est pas reconnue partout comme ayant une valeur équivalente à la thèse « classique ». La doctorante qui fait le choix de la thèse sur travaux prend des risques réels, en termes de carrière, spécialement s'il envisage de faire celle-ci dans le monde académique. Il est aujourd'hui difficile d'évaluer ces risques, mais il est nécessaire d'en avoir conscience.

Contenu

La Thèse sur travaux comprend nécessairement :

- des articles scientifiques,
- une introduction et une conclusion.

Elle peut aussi inclure d'autres types de textes, comme des chapitres d'ouvrage, mais à titre de complément.

Les textes d'accompagnement

L'introduction doit permettre de dégager une hypothèse d'ensemble, dont les travaux soumis déclinent les composantes ou examinent la validité. L'ensemble doit constituer une argumentation articulée : c'est au texte d'introduction de faire le lien logique entre les travaux, dont la thématique et la problématique d'ensemble doivent être explicitées. C'est aussi dans l'introduction que la question d'ensemble doit être replacée dans le cadre du débat académique, au-delà des enjeux spécifiques liés à chaque texte.

La conclusion synthétise les résultats obtenus et les met en perspective. Elle les croise, les soumet à la critique et revient sur l'hypothèse formulée dans l'introduction. Elle dégage de quelle façon les différents travaux répondent (ou pas) aux questions posées, et examine la cohérence de ces réponses. Elle montre éventuellement comment le programme de recherche ou la pensée de l'auteur a évolué avec la chronologie de la rédaction des articles. En ce sens notamment, elle permet un recul réflexif. Elle inclut une bibliographie.

L'introduction et la conclusion sont des textes originaux et substantiels (au moins 30 000 signes chacune). Elles permettent de montrer que l'ensemble expose bien une thèse.

Les articles

Les articles sont au minimum au nombre de 3.

Ils ont tous été soumis à des revues à comité de lecture, et deux au moins ont été acceptés (éventuellement sous réserve de modifications), et un au moins soumis à une revue reconnue selon les critères en vigueur au sein de la discipline comme de premier rang.

Un des articles au moins est soumis à une revue de géographie.

La candidate est nécessairement le seul ou le premier auteur de chacun des articles. La candidate est le seul auteur d'au moins deux articles.

Un article dont la candidate est le premier auteur compte comme un demi article, il doit donc y en avoir deux pour valoir un article en auteur seul.

S'il y a plusieurs auteurs, le statut de premier auteur doit être explicite.

Les articles doivent être substantiels : les 3 ou 4 articles doivent totaliser au moins 120 000 signes. Les articles ne doivent en rien être répétitifs : ni dans leur contenu empirique, ni dans leur développement théorique. Ils doivent en revanche présenter une cohérence en termes de problématique et de thématique.

Evaluation

Le jury de thèse est l'instance d'évaluation de la thèse sur travaux comme de la thèse « classique ». Il est constitué de la même façon et selon les mêmes règles que pour la thèse « classique ».

Chacun des textes soumis (travaux, introduction et conclusion) est évalué par le jury de thèse, et peut être rejeté, conduisant le candidat à le remplacer par un autre texte. La thèse ne pourra être soutenue que si chaque texte, pris séparément, est accepté par le jury. Le jury est libre de refuser un texte même s'il a été accepté par une revue à comité de lecture.

Par ailleurs, le jury, sur la base de sa lecture des articles et des arguments exposés dans l'introduction et la conclusion, examine la cohérence de l'ensemble et vérifie qu'il y a bien exposé d'une thèse. S'il estime que ce n'est pas le cas, le doctorat peut être refusé – nonobstant la qualité de chaque article pris séparément.